



*Syndicat National des  
Cadres A*

## **CGC Finances Publiques et SNC CGC**

86/92 Allée de Bercy  
Bâtiment Turgot  
Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – 00.69 - 01.39

Sites : [www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info) / [www.snc-dgfip.info](http://www.snc-dgfip.info)

Adresses mail : [cgc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr)

[snc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:snc-dgfip.bn@dgfip.finances.gouv.fr)



*Syndicat National  
des Contrôleurs*

### **LE LIEN CGC Visioconférence du 13 novembre 2020 avec la Direction Générale**

*Une nouvelle audio/visio conférence entre la Direction Générale et les organisations syndicales s'est tenue le vendredi 13 novembre. Dans la continuité des dernières visioconférences il s'agissait de faire le point sur la situation sanitaire et le télétravail. Parallèlement le directeur général a rappelé et précisé la doctrine de la DGFIP en matière du télétravail et d'accueil du public.*

#### **1/ Point sur la situation sanitaire, du télétravail et de l'accueil du public.**

##### **A / La situation sanitaire et le télétravail à la DGFIP.**

Sur l'ensemble du territoire nous serions sur un « plateau » selon le Directeur Général : Il s'agit d'une situation rassurante par rapport aux envolées des dernières semaines.

La montée en puissance du télétravail se poursuit, mais trop lentement au goût de M Fournel. D'où son message de rappel du 12 novembre adressé à tous les agents.

La montée en puissance s'effectue néanmoins progressivement.

La DGFIP serait même en capacité de pouvoir faire télétravailler 50 % des agents sur un jour donné, compte tenu des absences ( congés- maladies etc.).

La doctrine de la Direction Générale sur le télétravail n'a pas changé précise M Fournel. Depuis le début cette doctrine est simple :

- maximisation du taux de télétravailleurs et de l'équipement en matériel.
- les agents équipés doivent, naturellement télétravailler. Il faut vaincre toutes les réticences car nous ne sommes pas sur un télétravail souple mais sur un télétravail en temps de crise sanitaire. Il pourrait même devenir coercitif si les réticences perduraient.

Ainsi pour le Directeur Général, les réticences des agents sur ce télétravail imposé limitent sa progression.

Pour la CGC, le télétravail imposé tel que l'ont connu les agents lors du premier confinement, ne constitue pas une source de motivation. L'isolement forcé est une épreuve. Les modalités de traçage de l'activité du télétravailleur (considéré comme du « flicage » par certains ou de lourdeurs pour d'autres) ne sont pas non plus de nature à encourager le télétravail. La suspicion à l'encontre des télétravailleurs reste forte dans l'esprit de certaines directions locales.

La CGC regrette qu'aucun « *retour d'expérience* » n'ait été fait sur le 1<sup>er</sup> confinement, D'autre part elle constate et dénonce tous les refus que subissent les agents volontaires au télétravail.

La CGC rappelle qu'elle n'est pas « *fan* » de ce télétravail contraint, de 5 jours /5. Il renforce l'isolement et met à mal le collectif de travail. Cependant, l'objectif poursuivi en cette période d'urgence sanitaire est de limiter au maximum le brassage de la population.

Aussi le message de la Direction Générale doit être clair et ferme : pour les collègues équipés du matériel, le télétravail doit s'imposer. Il ne s'agit pas d'un télétravail à la carte.

Les disparités départementales dans l'application des consignes et dans la distribution du matériel doivent cesser.

La Direction Générale s'est engagée à fournir les tableaux, par département, des taux de télétravailleurs et d'équipements.

✓ Protocole du télétravail de crise : mise en œuvre du dispositif exceptionnel à la DGFIP.

Les organisations syndicales ont été destinataires le 6 novembre d'un projet de protocole sur le télétravail en période de confinement.(cf notre publication en ligne du 6/11 sur notre site).

Ce protocole est en cours d'élaboration. Des propositions d'amendement des syndicats sont adressées à la direction Générale (droit à la déconnexion, double écran pour certaines missions etc.).

La CGC a été étonnée des propos du Directeur Général au sujet des doubles écrans ou grand écran, considéré par ce dernier comme étant un élément de confort, certes utile mais qui n'aurait pas sa place dans le cadre de ce protocole de télétravail de crise.

Pour la CGC c'est tout le contraire. Pour certaines missions très spécifiques (Chorus dans les CSP – SFACT par exemple.) le travail ne peut être réalisé avec efficacité et sûreté qu'avec un double écran, à minima un grand écran en situation dégradée. Ils sont d'autant plus nécessaires et indispensables dès lors que les agents sont en télétravail 5 jours /5. Il est inimaginable de traiter ces opérations sur un petit portable.

## **B / L'accueil du public dans les centres des finances :**

En raison des critiques des syndicats sur ce sujet le Directeur Général a rappelé la doctrine de la DGFIP en la matière.

Elle serait restée toujours la même, à savoir :

- zéro queue
- accueil prioritairement sur RV
- dans les territoires où il n'y a pas de sujet de risque de queue et où les autres services publics sont ouverts, les centres de finances resteront ouverts « au tout venant ». Il revient au Préfet d'apprécier localement la situation et de décider ou non l'ouverture aux usagers des services publics.

Pour M Fournel il n'est donc pas question de fermer et le 100% d'accueil sera maintenu, naturellement dans le stricte respect des conditions sanitaires.

Pour la CGC l'ouverture au public, « au tout venant », sans RV est un problème pendant cette crise sanitaire et complique la mise en place du télétravail. Pourquoi ne pas envisager une semaine de fermeture afin d'amorcer la descente de la contamination? Dans le cadre du confinement ce serait sans nul doute une mesure efficace.

## 2/ Points divers

### > **Les concours**

Les concours sont maintenus, en particulier le concours professionnel de sélection des inspecteurs principaux.

Un protocole sanitaire sera finalisé pour maintenir ces concours en présentiel dans le respect des conditions sanitaires.

Pour les personnes vulnérables des précisions seront apportées ultérieurement pour garantir leur sécurité.

Enfin il appartient aux candidats de prendre toutes les mesures d'anticipation nécessaires (transports- hébergements) pour être présents le jour J. En effet l'administration reste sur la jurisprudence traditionnelle (lors des périodes de grèves par ex) : « *c'est aux candidats d'assurer leurs arrières* ».

Il n'y aura donc pas de prise en charge par l'administration des frais d'hébergement pour les candidats arrivant la veille du concours.

La CGC est très dubitative sur la position de l'administration, faisant l'impasse sur les difficultés et des risques encourues par les candidats. Il ne nous semblerait hautement souhaitable de décaler de quelques semaines les dates de concours même si l'on en comprend les incidences en termes d'organisation. Faire différemment serait une nouvelle fois nier les implications de la crise sanitaire.

### > **La formation continue**

Elle a été réduite substantiellement : seulement 30% des formations ont été maintenues. Elle est priorisée notamment sur les formations liées aux changements de métiers ou liées à une évolution organisationnelle, numérique etc...

### > **Les frais de repas**

En cas de fermeture du restaurant administratif, les agents pourront bénéficier d'une indemnisation à hauteur de 17,5 €. La demande de remboursement se fait via l'application FDD.

\*\*\*

Données COVID et force de travail à la DGFIP :

| Situation au                                       | 12/11/2020 | Jour précédent | Variation en % |
|--|------------|----------------|----------------|
| Cas avéré positif Covid19 point hebdomadaire jeudi | 306        | 403 (*)        | -24% (*)       |
| ASA quatorzaine/septaine                           | 646        | 712            | -9%            |
| agents présents                                    | 48 339     | 55 459         | -13%           |
| Télétravailleurs le jour de l'enquête              | 17 389     | 18 354         | -5%            |
| agents en ASA                                      | 1 656      | 1 663          | 0%             |
| agents en congés ou arrêt                          | 27 524     | 19 035         | 45%            |

(\*) semaine précédente, par exception